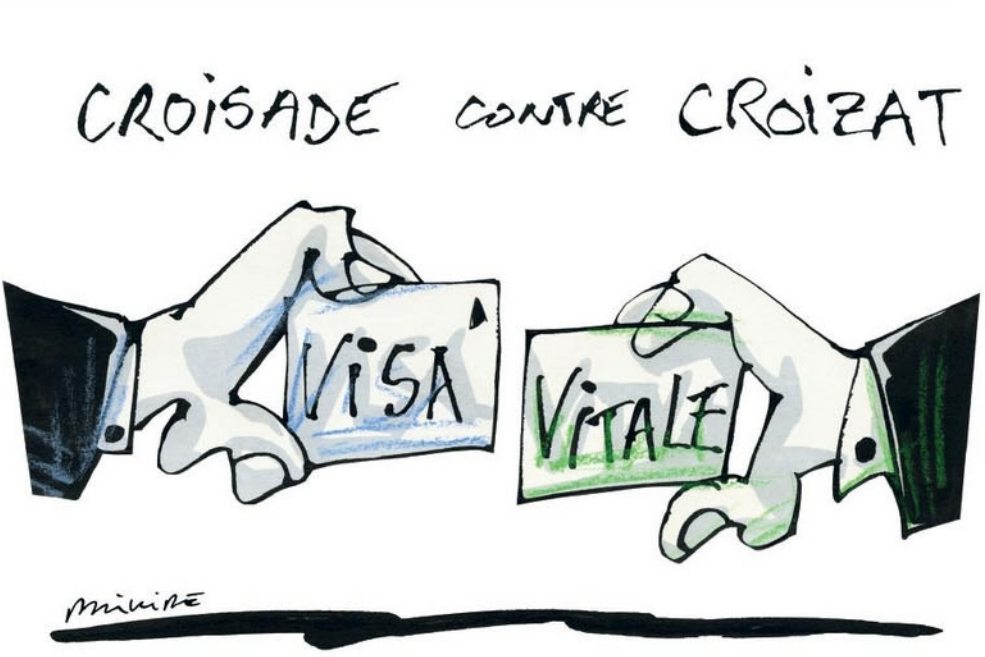

FONDATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Rétablir les faits, la vérité, toute la vérité sur Ambroise Croizat !

Francis Balay
Président d'Alternative mutualiste

Michel Étiévent
Biographe d'Ambroise Croizat

Attendez-vous encore (comme dans un *Version Femina*, un supplément du *Progrès*, récemment), et ceci malgré l'énorme travail fait pour rétablir l'histoire, à ce que certains disent que la Sécurité sociale a été fondée par Pierre Laroque. Ainsi qu'il est dit souvent… de moins en moins heureusement.

Ce qui est curieux, c'est que, lorsqu'on évoque une loi, on lui donne toujours généralement le nom du ministre qui l'a promulguée et non du fonctionnaire qui a participé à sa mise en place. Ainsi dit-on loi Macron, loi Juppé ou loi Veil, par exemple. Eh bien non, là on vous dira loi Laroque, qui n'était pourtant que le fonctionnaire du ministre Ambroise Croizat, qui lui est le politique qui porte le projet de la Sécu.

Ben tiens, on ne va pas donner à une institution enviée dans le monde entier, et que socialistes, patrons et droite s'évertuent à casser, le nom d'un ministre communiste.

Et pourtant c'est lui, le bâtisseur de ce beau conquis social de janvier 1946 à juillet 1946, alors qu'il est ministre du Travail et de la Sécurité sociale (de novembre 1945 à mai 1947). On vous parlera encore d'une création de de Gaulle… Oui mais, voilà, de Gaulle avait déjà démissionné (15 janvier 1946) lorsque Croizat, après avoir conçu les lois de création de la Sécu (mai, juin 1946), mit en place les 138 caisses avec la CGT et le peuple de France. Malgré l'opposition violente de la droite, des assurances privées, des médecins, des patrons, des notables mutualistes, de la CFTC.

C'est lui qui mit en place les 138 caisses avec la CGT et le peuple de France.

De plus, de Gaulle sera le premier à la casser en octobre 1967 avec les ordonnances Jeanneney, qui suppriment les élections démocratiques des caisses, divisent la Sécurité sociale en trois branches et établissent le paritarisme qui donne la gestion aux patrons.

Juste une petite vérité à rétablir : Pierre Laroque n'est que le commis d'écriture qui mit en forme l'ordonnance portant création de la Sécurité sociale du 4 octobre 1945. Cette ordonnance est une émanation directe du Conseil national de la Résistance (CNR) et des réflexion et conception collectives menées sous la maîtrise d'œuvre de Croizat dès sa nomination comme président de la commission du Travail à l'Assemblée consultative (juin 1943) du Gouvernement provisoire à Alger. Et ceci en lien très actif avec les services du ministère de la Santé, dirigé par François Billoux, autre ministre communiste, jamais évoqué lorsqu'on parle de la Sécurité sociale.

Pierre Laroque ne prendra d'ailleurs ses fonctions qu'en septembre 1944. C'est sûr qu'il est difficile d'admettre la réalité de l'Histoire et surtout l'actualité brûlante et la modernité d'un homme comme Croizat à l'heure où droite, patronat et socialistes veulent privatiser ce bien national qu'est notre belle Sécurité sociale.

Le meilleur hommage que nous pouvons rendre à Ambroise Croizat est de nous battre sans cesse partout pour que la Sécurité sociale ne soit pas une coquille vide livrée au privé mais qu'elle reste ce que le ministre communiste et le peuple de France qui l'ont bâtie ont voulu qu'elle soit : un vrai lieu de solidarités, un rempart au rejet, à la souffrance et à l'exclusion. •

LE 22 MAI 1946, LA LOI DE GÉNÉRALISATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Une Sécurité sociale aujourd'hui et des jours heureux demain

Bernard Lamirand
Animateur du Comité d'honneur Ambroise Croizat

Le 22 mai 1946, par un vote unanime, l'Assemblée constituante votait le projet de généralisation de la Sécurité sociale et de la retraite que lui présentait Ambroise Croizat, ministre du Travail et de la Sécurité sociale. Il voulait aller plus loin que l'ordonnance du 4 octobre 1945 mettant en place les fondations de la Sécurité sociale en tant que président de la commission du Travail et des Affaires sociales. Avec le vote de sa généralisation, il soumettait à l'approbation de l'Assemblée constituante la plus belle conquête des travailleurs en la dégageant de systèmes anciens qui ne répondaient plus à la nécessité d'une couverture sociale pour tous les salariés et également les professions non salariées.

La Sécurité sociale était alors lancée comme un navire que l'on a construit pour une équipée de longue haleine. Les « jours heureux » allaient rendre la vie tout autre que la noirceur de l'Occupation, des privations, des drames de la collaboration et de la misère qui régnait après les destructions de la guerre. La période qui va suivre sera bénéfique pour le monde du travail. L'écartement du gouvernement Ramadier des ministres communistes en 1947 ne put enlever cette création tellement enracinée dans la tête de tous les Français. Croizat voyait loin quand il a décidé de généraliser la Sécurité sociale à toute la population. Il pensait à tous ceux et celles qui en étaient dépourvus et on mesure aujourd'hui l'importance de prendre en compte leur couverture sociale quand on constate la déchirure actuelle de l'emploi à contrat à durée indéterminée et la mise en place de formes de salariat non reconnues et aléatoires.

Lors du vote, le ministre communiste indiquait d'ailleurs : *« La loi nouvelle s'insère dans le développement d'une évolution historique amorcée dès la fin du XIXe siècle et qui tend à garantir à chacun qu'il disposera, en toutes circonstances, de revenus suffisants pour assurer sa subsistance et celle de sa famille : c'est là, en définitive, l'objet même de la Sécurité sociale. »* Il précisait : *« Il s'agit tout d'abord de fournir à tous les hommes et à toutes les femmes en état de travailler, à tous ceux qui vivent de leur travail et ne peuvent vivre que de leur travail une activité rémunératrice. Elle demande l'élimination du chômage et une politique de plein emploi. »*

Ces paroles soulignent la nécessité de couvrir complètement ce monde du travail de manière universelle et ce qui a été fait dès l'application de la loi en 1946 nécessite, tout en s'y appuyant, d'aller plus loin. D'aller plus loin tout en préservant l'acquis ; ce que remet en cause le pouvoir Macron avec la réforme des retraites et la mise en place de systèmes qui nous font revenir au passé de la capitalisation et des ruines de ces systèmes pour ceux et celles qui y avaient souscrit et en laissant pour compte de plus en plus de travailleurs rejetés des services et de la production. Ambroise Croizat parlait de cette construction autour de la maladie, de la retraite, des allocations familiales mais il avait aussi en tête que la gestion soit celle par les travailleurs eux-mêmes pour garantir, disait-il, tous les bénéficiaires sans distinction contre tous les facteurs d'insécurité.

Le salaire socialisé devrait être la référence tout au long de la vie. On devrait bannir le chômage.

En fait, il discernait que la Sécurité sociale, pour être complète, devait prémunir les hommes et les femmes tout au long de leur vie et pas seulement durant leur carrière ou leur occupation professionnelle, qu'elle soit salariée ou non salariée. Il voyait cela par étapes et en fonction du redressement du pays.

Et aujourd'hui ? Il s'agirait de conforter ce qui existe, de remettre sur les rails ce qui a été détruit ou amenuisé par les politiques d'austérité et de remise en cause des droits en matière de santé, de retraites, d'allocations familiales mais aussi de travailler à donner une plus grande allonge au système de Sécurité sociale pour trouver les jours heureux d'aujourd'hui et de demain.

Il est une question, celle du chômage, jamais résolue et simplement réglée par des indemnités aléatoires dans le temps.

Nous voyons bien en ce moment les remises en cause de ces droits limités dans le temps, y compris des allocations fortement menacées.

Aujourd'hui, nous avons besoin d'une sécurité sociale professionnelle tout au long de la vie avec la formation pourvue de moyens financiers provenant de la richesse créée par les Français et prise sur le capital par les cotisations.

La situation actuelle nous y invite, la crise sanitaire et la crise financière nécessitent de changer de braquet et de ne pas en rester à des aides aléatoires le temps que cela passe pour ensuite, dès que le système reprendra, remettre sur la table des dégradations dont les effets seront alors plus tragiques pour tous les Français.

En ce sens, le salaire socialisé de Croizat devrait être la référence tout au long de la vie et avec maintien des salaires et des rémunérations lors de la disparition d'activité ou lors de formations qui devraient être améliorées durant toute la vie professionnelle et à partir de la sortie des études d'enseignement général. En fait, on devrait bannir le chômage.

Je terminerai cette contribution par une déclaration d'Ambroise Croizat parlant de la mise en place de la Sécurité sociale. Lors de sa conférence de presse tenue le 6 juillet 1946 concernant la mise en vigueur du plan de la Sécurité sociale, puis lors de son allocution le 15 octobre 1946 inaugurant le premier des centres de la caisse primaire centrale de la Sécurité sociale, Ambroise Croizat fit une déclaration qui vaut toujours aujourd'hui dans la crise que nous traversons : *« Ce résultat, nous avons entendu l'atteindre par l'aménagement d'une organisation qui, à la fois, couvre contre tous les risques, contre toutes les menaces, l'ensemble de la population du pays. Mais cela sans établir une organisation administrative et étatique, avec le souci constant de confier aux intéressés eux-mêmes la gestion des institutions créées pour eux et de faire de la Sécurité sociale le fruit de l'effort conscient de toute la population solidaire. »*

Ainsi les « jours heureux » dans la vie dès à présent seraient la marque de la vision d'Ambroise Croizat : celle de choisir l'humain à la place des profits. •

AMBROISE CROIZAT MÉRITE D'ENTRER AU PANTHÉON
À l'initiative de l'Humanité, élus, syndicalistes et intellectuels interpellent Emmanuel Macron afin que le bâtisseur de la Sécurité sociale fasse son entrée dans le monument dédié « aux grands hommes ».
Signez l'appel et faites-le signer sur notre site.
www.humanite.fr/ambroise-croizat-au-pantheon
Mémoires d'Humanité/AD93